

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

RÈGLEMENT NO 435-2021 concernant le Code d'éthique du Préfet

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée QUE :

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, un projet de règlement a été présenté par le conseil lors de la séance ordinaire du 18 janvier novembre 2022.

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire du 8 février 2022, qui se tiendra à 13h15 à la Salle polyvalente de la Gare de Piedmont, au 146, chemin de la Gare, à Piedmont.

Le projet de règlement vise à modifier le Code d'éthique du préfet. Le présent code poursuit les buts suivants :

- a. Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions du préfet de la MRC et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la MRC;
- b. Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision du préfet et, de façon générale, de sa conduite à ce titre;
- c. Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- d. Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Il est possible de consulter ledit projet de règlement en se rendant au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut, au 1014 rue Valiquette à Sainte-Adèle du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 13h00.

Fait à Sainte-Adèle, le 19 janvier 2022.



Jackeline Williams
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jackeline Williams soussigné(e), de la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 19 janvier 2022, entre 10h00 et 11h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 janvier 2022.